

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc197312-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
DISPOSITIFS AGRICULTURE, PDR ILE-DE-FRANCE,
MOISSON 2016 ET SERVICE DE REMPLACEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME PAULINE WINOCOUR-LEFEVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

Vu le régime d'aide n° SA.39618 du 19 février 2015 notifié par la France relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Vu la délibération du Conseil régional n° CR 08-14 du 13 février 2014, demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil régional n° CR 77-14 du 21 novembre 2014, relative à la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité en Ile-de-France ;

Vu le Programme de Développement Rural de la Région Ile-de-France approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation à la Commission permanente et notamment ses articles 15, 32 et 33 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 novembre 2015 approuvant le dispositif départemental en faveur de l'agriculture pour 2015-2017 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 approuvant la participation du Département au dispositif INVENT'IF du Programme de Développement Rural Ile-de-France pour 2016-2020 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2016 approuvant le dispositif « Moissons 2016 » visant le soutien des exploitations de grandes cultures yvelinoises ;

Vu le procès-verbal de la Commission Technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France du 25 novembre 2016 ;

Vu les avis favorables donnés aux quatre projets présentés lors de la Commission Technique de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France du 25 novembre 2016 ;

Vu la demande de soutien financier du 6 septembre 2016 Service de remplacement en agriculture d'Ile-de-France pour le financement de 30 % du coût journalier pour 100 journées de remplacement ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que les exploitations agricoles doivent être soutenues dans leurs efforts de modernisation et de diversification et, qu'une valorisation des productions et des pratiques plus respectueuses de l'environnement doivent être mises en œuvre ;

Considérant que l'agriculture joue un rôle central dans la valorisation de l'espace rural et du cadre de vie des Yvelinois ;

Considérant les conséquences importantes occasionnées par les conditions climatiques de 2016 sur les exploitations agricoles yvelinoises ;

Considérant la nécessité de soutenir une agriculture compétitive et de qualité sur le territoire yvelinois ;

Considérant la volonté du Département de poursuivre son soutien aux exploitations agricoles yvelinoises ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde aux exploitations agricoles les subventions figurant en annexe 2 de la présente délibération, au titre du dispositif départemental 2015-2017 en faveur de l'agriculture représentant un montant de 14 966 euros.

Accorde aux exploitations agricoles les subventions figurant en annexe 4 de la présente délibération, au titre du Programme de Développement Rural Ile-de-France représentant un montant de 2 330 euros.

Dit que les subventions seront imputées sur le chapitre 204, article 20422 du budget départemental.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France et l'Etat la convention 2017 de gestion du dispositif départemental en faveur de l'agriculture 2015-2017 et ses éventuels avenants, présentée en annexe 3.

Attribue à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France une subvention de 15 200 euros au titre de l'instruction et la gestion du dispositif départemental 2015-2017 en faveur de l'agriculture pour l'année 2017.

Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 65738 du budget départemental.

Valide les critères d'attribution des aides individuelles du dispositif « Moisson 2016 » visant le soutien des exploitations de grandes cultures yvelinoises avec un montant forfaitaire de 6 euros par hectare et un soutien majoré de 300 euros pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Le montant minimum plancher de l'aide est de 240 euros par exploitation. Le montant maximal de l'aide est de 2 400 euros par exploitation.

Attribue au Service de remplacement en agriculture d'Ile-de-France une subvention à hauteur de 30 % du coût de 100 journées de remplacement sur la base d'un coût journée de 161,5 euros, soit un montant de 4 845 euros.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et le Service de remplacement en agriculture d'Ile-de-France en annexe 5 de la présente délibération ainsi que les éventuels avenants.

Dit que les subventions seront imputées sur le chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

DISPOSITIFS AGRICULTURE, PDR ILE-DE-FRANCE, MOISSON 2016 ET SERVICE DE REMPLACEMENT

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.